

République française - Département de la Gironde



Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 29 septembre 2025

Le 29 septembre 2025 à 18h,
le Conseil municipal dûment convoqué
s'est réuni en Mairie, sous la présidence de
Jean-Jacques Puyobrau, Maire de Floirac

Délibération n°2025-95 : Viographie – Dénomination du square Carmen dans le quartier Jean Jaurès

Rapporteur : Hélène BARBOT

Date de convocation du Conseil municipal : 23 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents :

Jean-Jacques PUYOBRAU - Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN
Andrée COLLIN - Martine CHEVAUCHERIE - Didier IGLESIAS - Hélène BARBOT
Régis DESCLAUX DE LESCAR - Nadine GRENOUILLEAU - Nathalie BIJOUX - Nicole BONNAL
Céline PROUHET - Vincent BUNEL - Olivier SAILHAN - Josette DURLIN - Kamel MEHERZI
Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique FRENEL - Nicolas CALT - Séverine CASTAGNET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pascal CAVALIERE à Jean-Jacques PUYOBRAU - Fatima SABI à Nathalie LACUEY
Hervé DROILLARD à Andrée COLLIN - Christophe BAGILET à Justine ADENIS
Ahmed ASFOR à Cédric JUIF - Patrick DANDY à Nadine GRENOUILLEAU
Sandrine TIGNOL à Vincent BUNEL - Florent NAPOL à Alexandre BOURIGAULT
Catherine ARNOLD à Séverine CASTAGNET - Jonathan SINSOU à Nicolas CALT

Absent :

Alexandre LEDOUX

Nombre de présents : 22 – Nombre de procurations : 10 – Nombre de votants : 32

Didier IGLESIAS a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain Joliot-Curie, et en particulier dans le quartier Jean Jaurès, un aménagement de l'espace public bordant la rue Louis Latimier a récemment été réalisé. Cette opération d'urbanisme transitoire préfigure les usages sur le futur square, qui fera l'objet de travaux définitifs à horizon 2027.

Ouvert au public depuis juillet 2025, cet espace faisait auparavant office de zone de stationnement. Ce nouvel aménagement a été conçu de manière concertée avec les habitants du quartier, au travers de plusieurs ateliers. Il a pris la forme d'un square intégrant des espaces végétalisés, des mobiliers ludiques et de détente, ainsi qu'un cheminement destiné

aux mobilités douces. L'inauguration de cet espace a eu lieu lors d'une journée participative, durant laquelle les habitants ont été invités à construire de petits équipements (nichoirs, mini-éoliennes, panneaux botaniques) et à finaliser les plantations.

En reconnaissance de l'histoire du site, et plus particulièrement en hommage au restaurant emblématique aujourd'hui disparu « Chez Carmen », il est proposé de nommer cet espace « square Carmen ».

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de retenir la dénomination de « square Carmen » pour cet espace.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;
Vu l'avis des commissions réunies "Urbanisme et Patrimoine" ; "Transition Ecologique, Mobilité et Egalité Femmes-Hommes" ; "Environnement et Cadre de vie" en date du 16 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE de nommer « square Carmen » l'espace public longeant la rue Louis Latimier.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures



Didier **IGLESIAS**
Secrétaire de séance




Jean-Jacques **PUYOBRAU**
Maire de Floirac

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat et de sa publication